



Envoi au contrôle de légalité le : 3 novembre 2022

Publication électronique le : 3 novembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic PAJOT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

**SOUTIEN AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE
L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (CELRL) - CONVENTION
FINANCIÈRE**

(N°2022-409)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.322-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.113-8 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°22 de la Commission Permanente en date du 05/12/2016 « Cession de terrains départementaux au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres – convention d'objectifs entre le Département, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et le Syndicat Mixte Eden 62 portant sur les modalités d'utilisation de la

recette issue de cette cession » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 03/10/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider la liste des travaux proposés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) dans le cadre de la 2^{ème} phase de son programme d'investissement selon les fiches descriptives et le tableau joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, au Conservatoire de l'Espace Littoral des Rivages Lacustres, une participation financière d'un montant total de 440 850 €.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-733C16	2041521/91738	EDEN Grands équipements ENS	895 850,00	440 850,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 octobre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Convention d'objectifs liant le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du Littoral et Eden62 du 1^{er} juillet 2019



Mise en œuvre du programme
d'investissement et d'innovation
2de phase de travaux

Août 2022

Programme d'investissement et d'innovation-
2de phase, août 2022

Sommaire

- Soutien à l'élevage en zone humide (phase 2) p. 3-5
- Requalification paysagère des entrées de la RNN du Platier d'Oye (phase 2) p. 6-7
- Réhabilitation du patrimoine bâti du Petit Phare (phase 2) p. 8-9
- Travaux de reconquête de la biodiversité et de sécurisation multisites p. 10-11
- Restauration et création de murets en pierres dans le vallon d'Honvault p. 12
- Mise en valeur paysagère et sécurisation du site de la Pointe de la Crèche p. 13-14
- Reconquête paysagère et aménagement de la route à la mer au Mont Saint rieux p. 15-17
- Plan de financement prévisionnel p. 18



Soutien à l'élevage en zone Humide (Phase 2)

Fort Vert et Platier d'Oye

Communes de Calais, Marck et Oye-Plage

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Au fort vert et au Platier d'Oye, le Conservatoire du littoral est propriétaire de plus de 160 hectares de zone humide à vocation agricole (prairies pâturées et/ou fauchées, cultures). Afin de maintenir ou rétablir cet usage, des conventions d'usage agricole assorties de cahiers des charges agro-environnementaux sont en place avec 11 exploitants. Le Conservatoire accompagne les éleveurs, dans la reconquête des espaces en déprise ou en reconversion en herbages à partir de terres arables afin de promouvoir des pratiques extensives. Les entités de pâturage désormais constituées sont suffisamment cohérentes pour faire l'objet d'une réorganisation des enclos de pâturage ainsi que d'une rénovation complète (retrait de matériaux polluants, adaptation pour un double usage de canalisation du public et de sécurité des animaux, conception pour un pâturage extensif),

L'objectif est également, tout en garantissant une activité agricole durable, d'améliorer la qualité paysagère des sites en diminuant l'effet de cloisonnement des espaces et en favorisant leur intégration dans l'environnement et le paysage. Enfin, cette réorganisation vise à mieux accompagner et sécuriser le cheminement du public dans le cadre des schémas d'accueil.

Description des travaux

L'agence d'urbanisme locale intervient en tant que conseil paysagiste en amont, (production d'esquisses) de la définition des implantations des équipements et des contours des enclos.

Les équipements agricoles individualisent des enclos de pâturage adaptés aux enjeux écologiques (chargement, rotations, mise en défens de berges...) tout en étant pratiques pour l'éleveur (parcs de contention, accès...) et en permettant une cohabitation avec la fréquentation du public (sécurisation des animaux et des visiteurs, canalisation des flux). Une attention particulière est portée sur la sobriété des aménagements et leur origine (bois non traités...). Le linéaire total en dépose est de 14 905 mètres pour 8 835 mètres de pose (cf cartes ci-jointes). En raison cet important linéaire et du respect des périodes de moindre sensibilité écologique, l'opération fait l'objet de 2 phases de travaux.

La nature des travaux est :

- Dépose d'équipements et évacuation en décharge,
- Dépollution par enlèvement d'équipements (traverse de chemin de fer, piquets en béton...) et nettoyage de décharges sauvages,
- Fourniture et pose d'équipements agricoles : clôtures en bois et ursus ou fil ronce, barrières, pompes de prairies, parcs de contention, passage sélectifs piétons,
- Aménagement de mares d'abreuvement et terrassements annexes (suppression de merlons...).

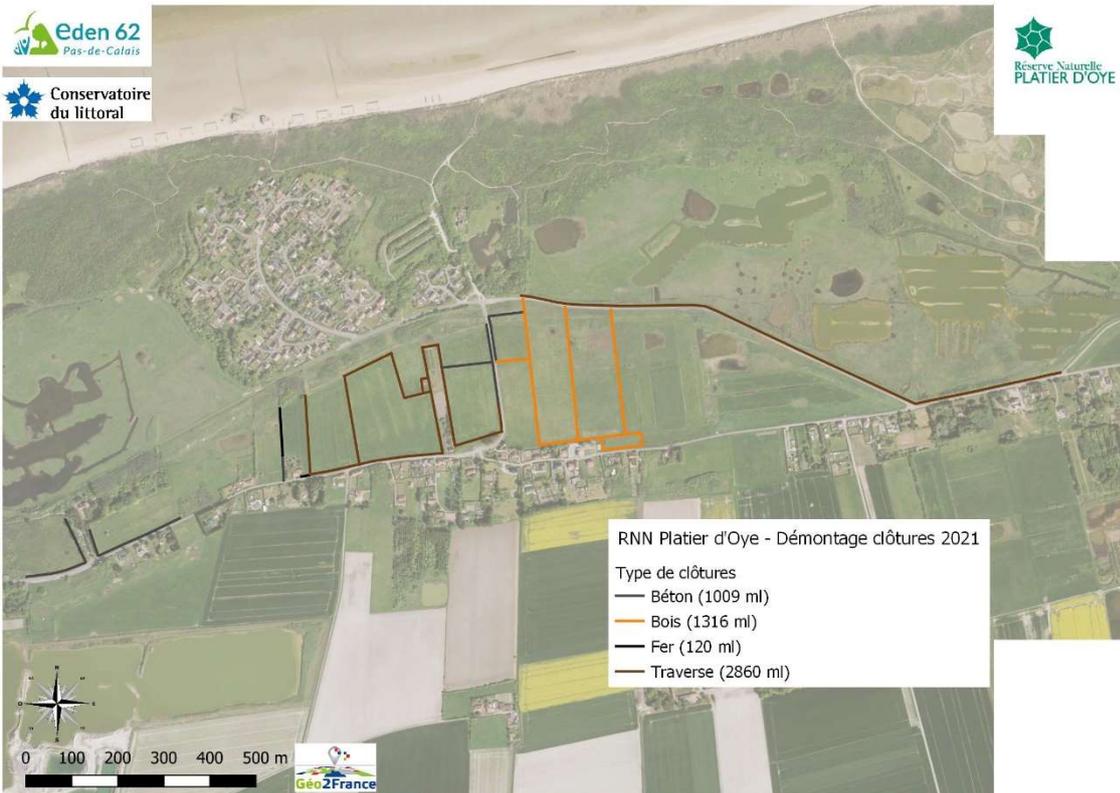
Budget prévisionnel

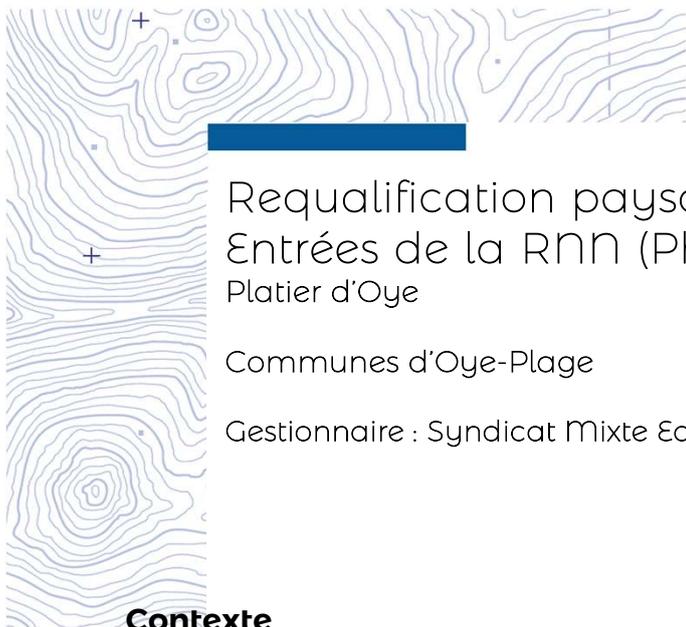
Coût total : 385 411 € TTC

Recettes attendues : Plan de Relance (156 115 €) et C62 (249 298 €)

Programme d'investissement et d'innovation
2de phase, août 2022







Requalification paysagère des Entrées de la RNN (Phase 2) Platier d'Oye

Communes d'Oye-Plage

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Sur la côte du Calais, le Platier d'Oye se compose d'un estran en évolution permanente sous l'effet des courants marins et des vents, d'un système estuarien où se sont développés des vasières et des prés salés, et de prairies humides arrière-littorales isolées derrière le cordon dunaire. Cette palette de milieux répartie sur près de 400 hectares fait du Platier d'Oye un site ornithologique majeur du Nord de la France, ce qui lui vaut le classement en Réserve Naturelle Nationale.

La RNN accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs. Cette forte fréquentation est liée à :

- la qualité paysagère et écologique du site
- l'accès à une large plage dans un cadre naturel entre Calais et Dunkerque
- l'offre d'animations (Maison dans la dune ou Eden 62) et les aménagements (observatoires, sentiers) à destination des touristes et des scolaires.

Les 3 entrées de sites présentent une qualité paysagère médiocre (mobilier et infrastructures de parkings dégradés, incohérence paysagère, traitement minéral, etc.) ainsi qu'une difficulté de lisibilité (signalétique absente, mauvaise identification des spécificités de chaque entrée).

Dans le cadre de la révision du schéma d'accueil (Plan de Gestion de la RNN), le Conservatoire du littoral et le gestionnaire du site Eden 62 ont souhaité répondre à cette problématique de dégradation paysagère de deux entrées de la réserve, celle du « Casino » à l'Ouest et celle des « Ecardines » à l'Est. Ces deux secteurs ont vu la multiplication de panneaux et équipements parasites qui contribuent à un manque de lisibilité et d'identité de la RNN. Par ailleurs, les aires de stationnement et les chemins d'accès sont dégradés et doivent être adaptés à une modulation des flux. Afin de diversifier l'offre de découverte et diminuer la pression de fréquentation sur les secteurs les plus sensibles, ce projet prévoit d'étendre le schéma d'accueil de la RNN dans le polder « intérieur ». La priorité est donnée à la diversification des modes d'accès à la réserve et à la sobriété des aménagements.

Description des travaux :

Afin de respecter les saisons de moindre sensibilité écologique, les travaux sont organisés en 2 phases successives et consistent en 2 lots, respectivement de terrassements/voirie (lot 1) et d'espaces verts et mobilier (lot2).

Pour le lot 1, les opérations consistent en la réalisation des terrassements (déblais et remblais).

- Mise à niveau définitif des ouvrages annexes (chambres, bouches...),
- Réalisation complète de la voie d'accès (béton de site), cheminements piétons et pompiers (sable stabilisé), aires de stationnement (terre-pierre).

Pour le lot 2, il s'agit de :

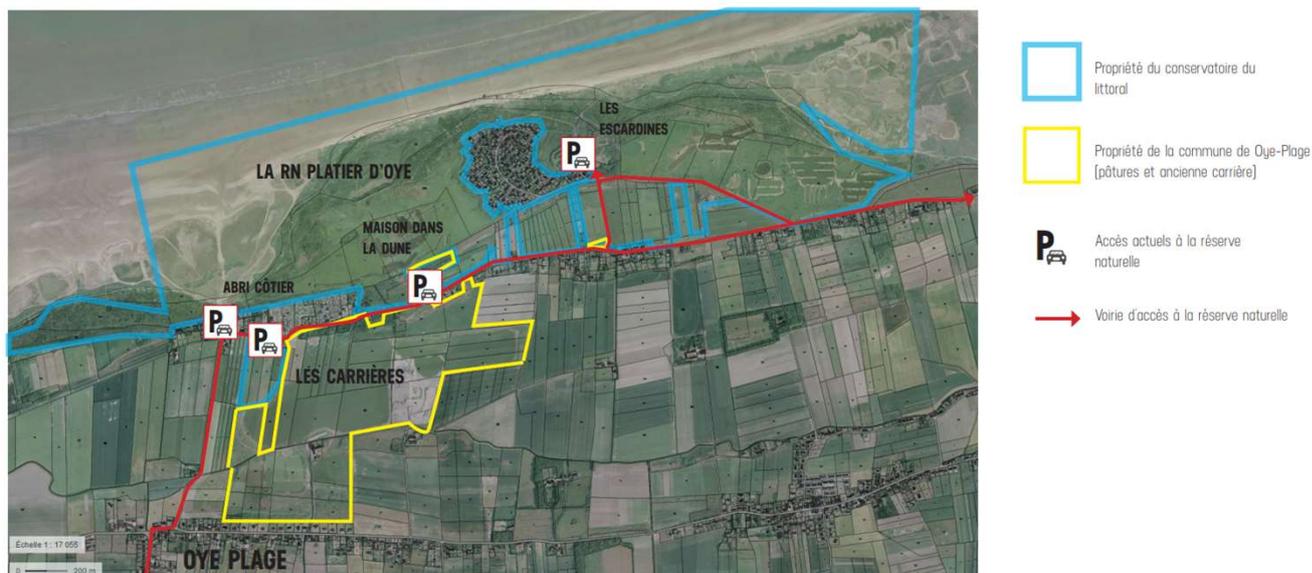
- Pose de mobilier en bois : butées pour véhicules, clôtures, portails, portiques contre les camping-cars, piquets directionnels, ...
- Plantations d'essences locales adaptées au bord de mer : haies champêtres, sujets isolés.

Budget prévisionnel

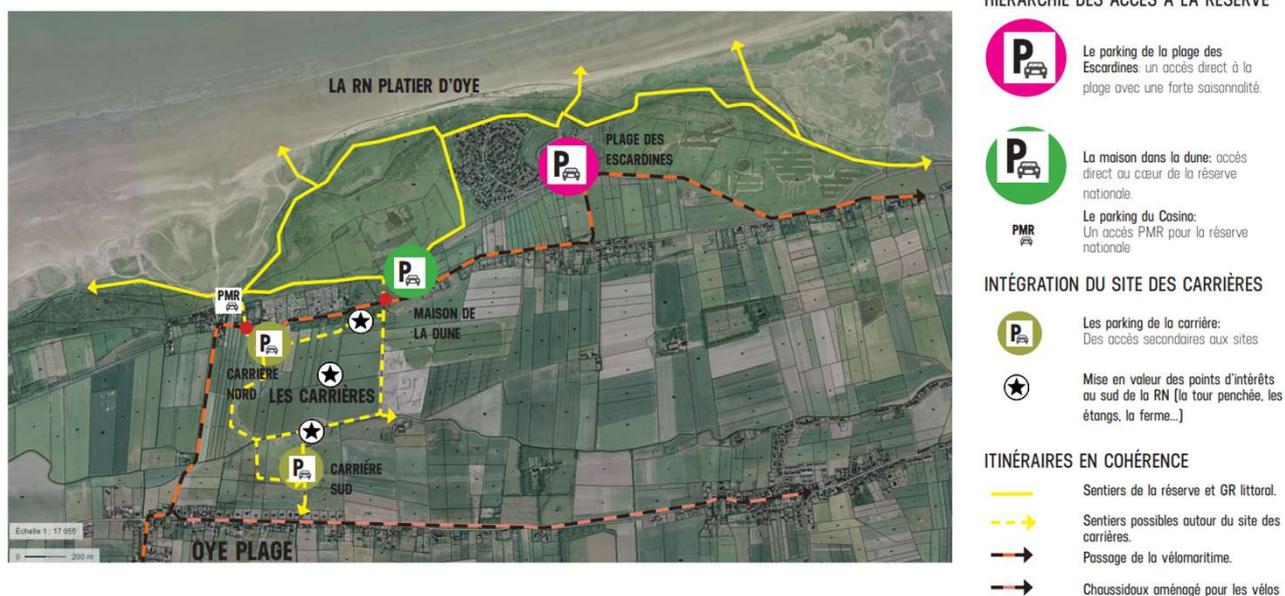
Coût total : 215 000 € TTC y compris maîtrise d'œuvre et mission SPS)

Recettes attendues : fonds propres du CDL (65 858 €), commune d'Oye-Plage (43 000 €) et CD62 (108 958 €)

ENJEU DE TERRITOIRE:
DES ACCÈS À LA RÉSERVE, À LA PLAGE ET AUX POLDERS COMMUNAUX À REDÉFINIR AU SEIN D'UN SCHEMA D'ACCUEIL GLOBAL.



STRATÉGIE GLOBALE:
DEUX PORTES D'ENTRÉES MAJEURES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES.



HIÉRARCHIE DES ACCÈS À LA RÉSERVE

-  Le parking de la plage des Escardines: un accès direct à la plage avec une forte saisonnalité.
-  La maison dans la dune: accès direct au cœur de la réserve nationale.
-  Le parking du Casino: Un accès PMR pour la réserve nationale.

INTÉGRATION DU SITE DES CARRIÈRES

-  Les parking de la carrière: Des accès secondaires aux sites.
-  Mise en valeur des points d'intérêts au sud de la RN [la tour penchée, les étangs, la ferme...]

ITINÉRAIRES EN COHÉRENCE

-  Sentiers de la réserve et GR littoral.
-  Sentiers possibles autour du site des carrières.
-  Passage de la velomaritime.
-  Chaussidoux aménagé pour les vélos.



Réhabilitation du patrimoine bâti du Petit Phare (Phase 2)

Baie de Wissant 62-199
Communes de Tardinghen et Wissant

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Le site de la Baie de Wissant constitue un trait d'union entre les côtes rocheuses des Caps Gris-Nez au Sud et Blanc-Nez au Nord. Au cœur du Grand Site de France, le site du Petit Phare est totalement enclavé au cœur des propriétés du Conservatoire du littoral. La rareté du site est principalement liée à la mosaïque d'habitats naturels et à son intérêt pour l'avifaune. Les paysages présentent une qualité et une diversité exceptionnelles : dune d'Aval et dune du Châtelet, marais arrière littoral de Tardinghen, falaise morte de la Motte du Bourg, carrière du Phare.

Au cœur de l'espace naturel, une longère en pierres, typique du pays de Marquise s'accompagne de plusieurs petites constructions au cachet préservé et à la cohérence architecturale remarquable. Dans le cadre de ses missions de mise en valeur du patrimoine bâti, le Conservatoire souhaite développer un projet de valorisation écotouristique de ce bien en y créant 3 gîtes patrimoniaux. La réhabilitation s'inscrit dans une démarche de développement durable ambitieuse : rénovation passive en utilisant des matériaux bio-sourcés et tout en garantissant le caractère patrimonial du bâti.

Un appel à projets a été lancé en 2019 et a permis de sélectionner un exploitant avec qui une convention d'occupation a été établie pour une exploitation à partir de l'été 2023.

Description des travaux

L'opération complète consiste en :

- Le recours à une maîtrise d'œuvre et une assistance à maîtrise d'ouvrage (volet énergétique)
- Démolition d'extensions et d'un garage en 1^{ère} phase,
- Réhabilitation complète de la longère et de la maisonnette (gros œuvre et aménagements intérieurs) en 2^{de} phase :
 - Couverture et reprise d'éléments de charpente,
 - Assainissement par lagunage
 - Rénovation de l'électricité, plomberie, menuiseries, ventilation,
 - Isolation et étanchéité à l'air (murs, combles, dalles et cave)
 - Mise en place d'équipements sanitaires et cuisine,

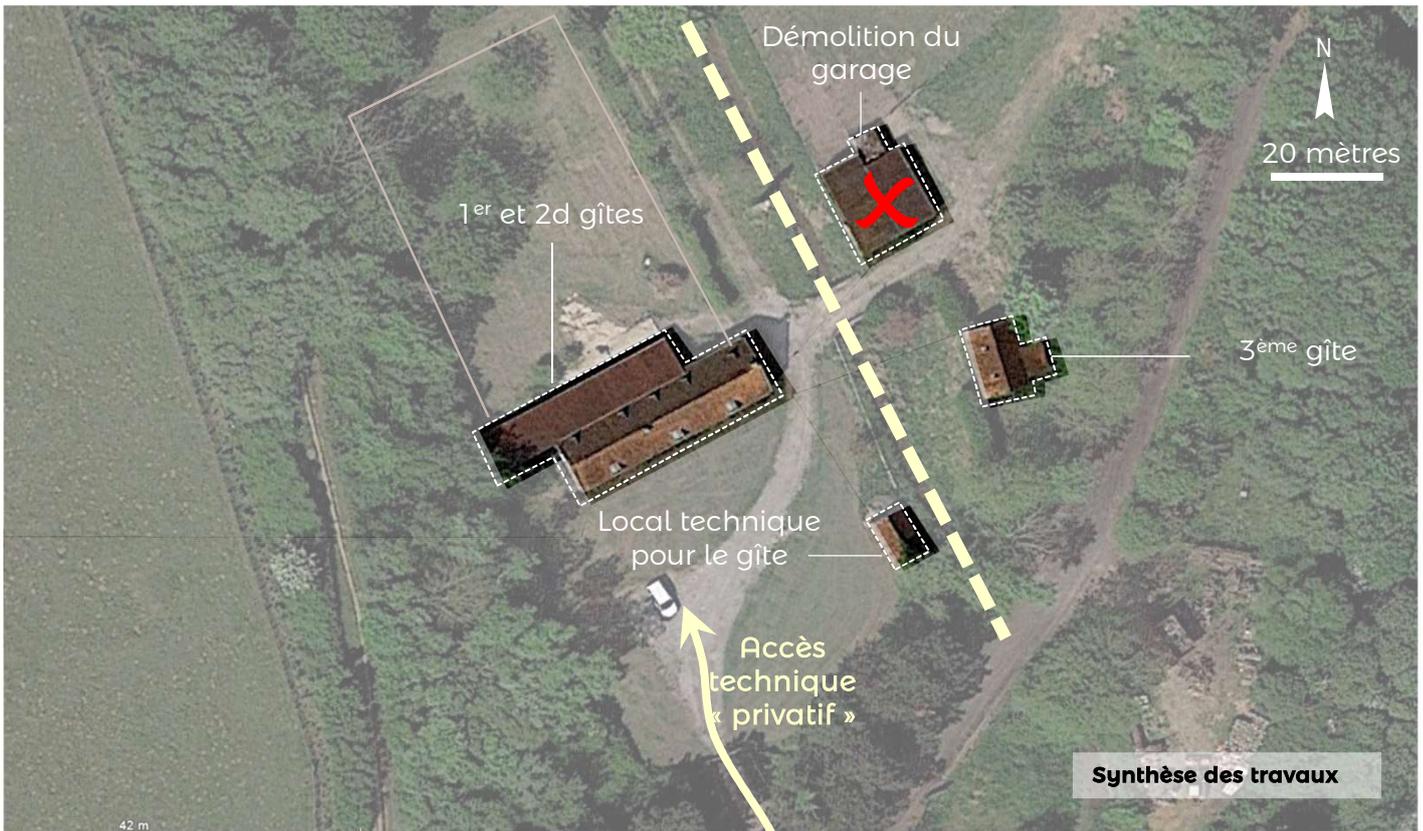
La reprise des abords extérieurs (terrasses, places de stationnement, plantation, muret, clôtures et barrières) seront réalisés en dehors du présent financement.

Coûts estimatifs et calendrier

- Coût d'objectifs travaux : 664 103 k€ TTC (y compris assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et mission SPS)
- Plan de financement : CD 62 (1853 €) / Région Hauts de France / Plan de Relance (/ Fondation EDF (50 000 €)



Programme d'investissement et d'innovation-
2de phase, août 2022





Travaux de reconquête de la Biodiversité et de sécurisation

Marais audomarois, Cap d'Alprech, Garennes de Lornel, Dunes d'Écault et baie d'Authie

Communes de Salperwick, Le Portel, Ecault, Camiers et Groffliers

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Dans le cadre de ses missions de propriétaire, le Conservatoire du Littoral est amené à réaliser des travaux de sécurisation de boisements et de bâti ainsi que de reconquête de la biodiversité et des paysages par renaturation de boisements et la suppression de bâti.

Les travaux sur milieux forestiers concernent des boisements matures composés essentiellement de peupliers et consistent en :

- La reconquête de peuplements naturels de zone humide dans le Marais audomarois à Salperwick,
- La sécurisation de sujets âgés par abattage et/ou élagage (dunes d'Écault) à Ecault, Garennes de Lornel (RNN de la Baie de Canche) à Camiers et en Baie d'Authie Rive Nord à Groffliers

Les travaux sur deux bâtis dans des contextes différents :

- Le premier concernant la mise en conformité des locaux de la maison dans la dune sur les Garennes de Lornel à Camiers dans le cadre de la mise à disposition à Eden 62 :
- Le second, dans le cadre de la reconquête paysagère du Cap d'Alprech au Portel où en complément des opérations de démolition conduites en partenariat avec l'EPF, la CAB et la commune, la démolition du blockhaus du baron et des extensions

Détail des travaux :

Site concerné	Travaux forestiers	Montant TTC
Marais audomarois	Abattage d'une trentaine de peupliers, débardage à cheval	11 400 €
Dunes d'Écault	Sécurisation (abattage de cépées, girobroyage)	2 474 €
Garennes de Lornel	Abattage sécuritaire	594 €
Baie d'Authie Rive Nord	Sécurisation rue Charles Delesalle, sentier des Garennes et polder de Groffliers	6 936 €
	Travaux de démolition	
Cap d'Alprech	Démolition du blockhaus du Baron	126 000 €
	Travaux bâtis	
Garennes de Lornel	Mise en conformité du local des gardes utilisé par Eden 62	1 405 €

Budget prévisionnel

Coût total : 148 809 € TTC

Recettes attendues : fonds propres du CDL (136 330 €) et CD62 (12 479 €)

Programme d'investissement et d'innovation-
2de phase, août 2022





Restauration et création de murets en pierres dans le vallon d'Honvault

Pointe de la Crèche
Commune de Wimereux

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Sur le vallon de Honvault, plusieurs linéaires d'anciens murets de pierres sont présents. Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'une partie de ces murets, suite à l'acquisition, en 2021, d'une trentaine d'hectares de terres.

En restaurant ces murets, l'objectif de reconquête répond à plusieurs enjeux : paysager, patrimonial et écologique.

Description des travaux

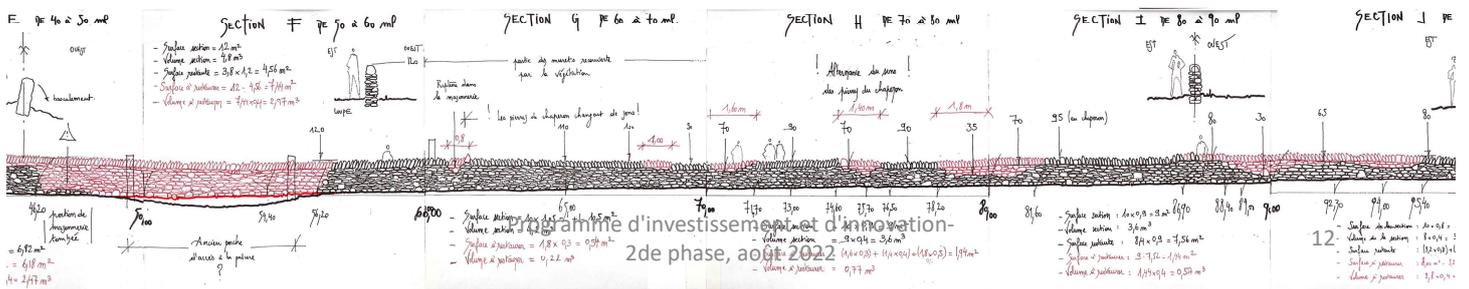
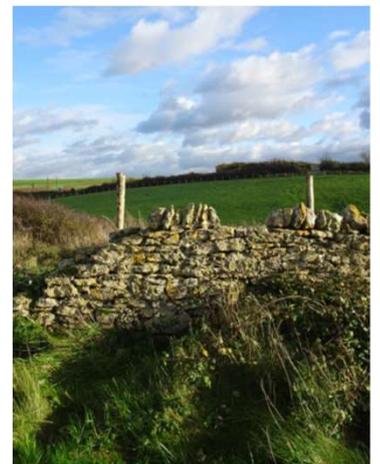
Restauration à l'identique de plusieurs tronçons de murets (pierres sèches ou maçonnées au mortier bâtard), favorables au déplacement de la microfaune terrestre (corridors écologiques) et à la mise en valeur des paysages typiques du secteur du site des Caps.

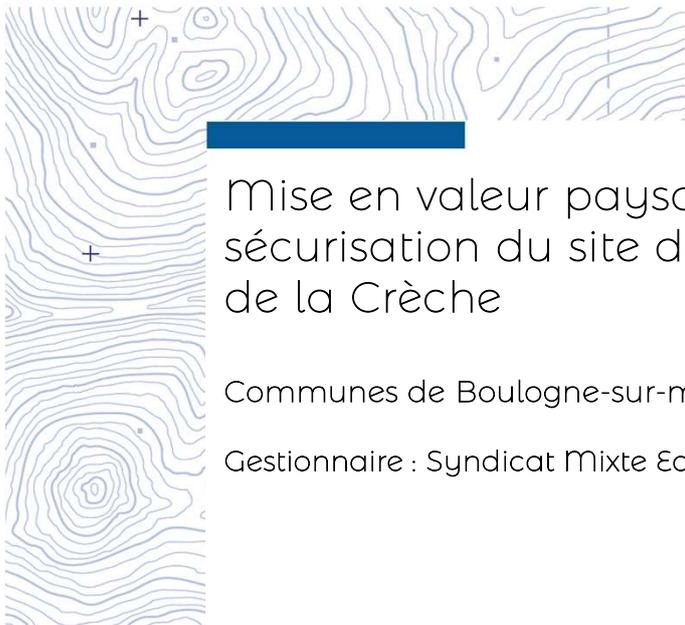
Le projet est porté par le PNR Caps et Marais d'Opale, le Conservatoire du littoral est partenaire de l'opération via la prise en charge d'une partie des coûts de main d'œuvre (réalisation par l'association d'insertion Rivages propres) et de fourniture des pierres.

Budget

Coût total : 19 786,00 € TTC

Recettes prévisionnelles : fonds propres du CDL (11 871,00 €) et CD62 (7 915,00 €)





Mise en valeur paysagère et sécurisation du site de la Pointe de la Crèche

Communes de Boulogne-sur-mer et Wimereux

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Au sud du Grand Site de France des Deux caps, la Pointe de la Crèche marque la fin des falaises d'Opale, en limite Nord de l'agglomération bouloonnaise. Sur un linéaire d'environ e sentier du littoral présente de fortes dégradations sur les secteurs situés (forte érosion et recul de la falaise, équipements insuffisants ou hors d'usage).

L'érosion importante des falaises est renforcée par une activité agricole intensive et une fréquentation touristique accrue, met en péril le sentier du littoral au droit des parcelles.



Les objectifs du projets répondent aux enjeux du territoire :

- S'adapter pour accueillir le public en toute sécurité (reculer le sentier sur les secteurs exposés à l'érosion, éviter les zones de danger)
- Guider pour protéger (pacifier la découverte du site, canaliser le public)
- Donner à voir (mettre en valeur les perspectives paysagères, offrir la découverte des patrimoines)
- Conserver, restaurer, renaturer (limiter l'emprise des aménagements, traiter les espaces dégradés, purger les pollutions, favoriser les potentialités écologiques des zones agricoles)



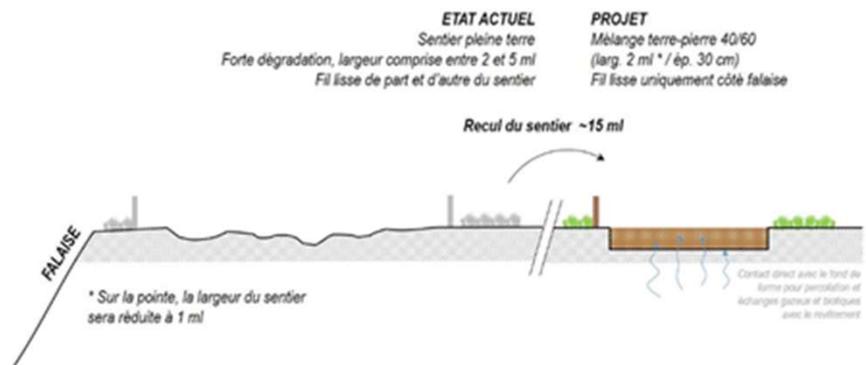
Le projet d'aménagement

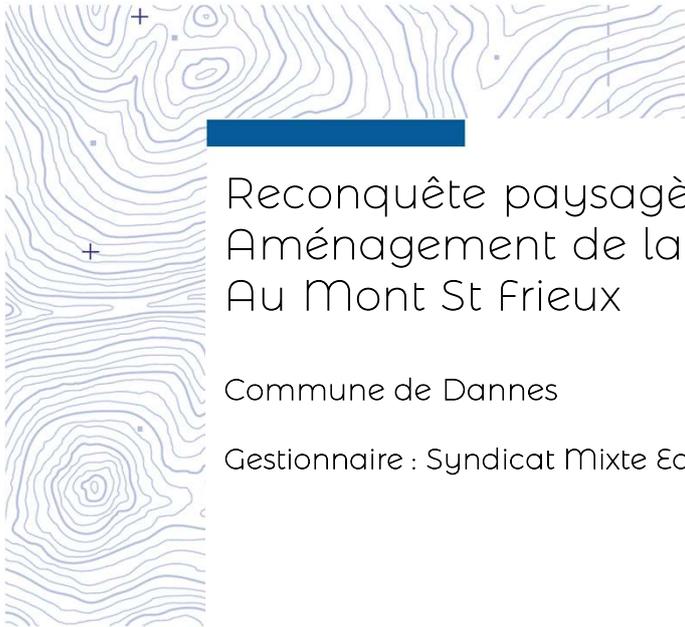
- Restauration du sentier littoral et rétablir sa continuité
- Pose d'équipements pour l'accueil du public et d'une signalétique directionnelle et didactique
- Création de belvédères valorisant les principaux points de vue
- Renaturation, dépollution (effacement des sentiers parasites, purge de déchets, mise en sécurité,
- Pacification de la découverte du site (suppression de stationnement sauvage, chicanes pour piétons)



Budget prévisionnel

- Coût total : 317 344,00 € TTC
- Recettes attendues : Plan de Relance (268 487,00 €) + CD 62 (48 857,00 €)
Programme d'investissement et d'innovation-
2de phase, août 2022





Reconquête paysagère et Aménagement de la route à la mer Au Mont St Frieux

Commune de Dannes

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Sur le flanc Sud du Mont Saint-frieux, la route de la Mer est l'unique axe qui relie le centre-bourg de Dannes à sa plage. Particularité : cette voirie est en partie propriété du Conservatoire du littoral (sur la partie la plus à l'Ouest, jusqu'à la descente à la mer).

La route de la Mer est empruntée par de nombreux usagers et l'enjeu de sécurisation et pacification des usages est essentiel. Par ailleurs la pression liée au stationnement (en accotement, sur le parking de la Pomme d'Or ou sur le parking mer) affecte la qualité paysagère de cet accès situé en milieu dunaire.

Le projet d'aménagement s'inscrit dans les objectifs du Schéma balnéaire porté par la CAB et se décline en :

- Requalification paysagère des abords de la route de la Mer et de la descente à la mer
- Aménagement d'un point de vue / belvédère
- Pacification des usages (accès mer, monument de commémoration, accès mytiliculteurs, sentier du littoral, départ des boucles de découverte)
- Intégration paysagère et recul des zones de stationnement

Budget prévisionnel

- Coût total : 200 000€
- Recettes attendues : Conservatoire du littoral (66 000,00 €) + Région Hauts de France (60 000,00 €)+ CAB (60 000,00 €) + CD62 (14 000,00 €)





- Légende :**
- Propriété Conservatoire du littoral
 - Route de la Mer (2,2 km) à pacifier avec conciliation des usages
 - Aménagement cyclable sur la RD 940 E2 à matérialiser au sol > scénario à valider
 - Piste cyclable existante sur la RD 940
 - Sentier de randonnée existant
 - Blockhaus existant non accessible au public à sécuriser
 - Stèle commémorative à discuter et nouveau belvédère à aménager
 - Parking existant de la Pomme d'Or à reprendre - 53 places VL dont 3 places PMR
 - Parking existant de la Plage à supprimer - 25 places supprimées et 10 places réservés aux prioritaires à conserver

Schéma d'intentions paysagères de la requalification du Chemin de la Mer sur la RD 940E2 au Mont Saint Frieux

62-176 | Département du Pas-de-Calais | Commune de Dannes

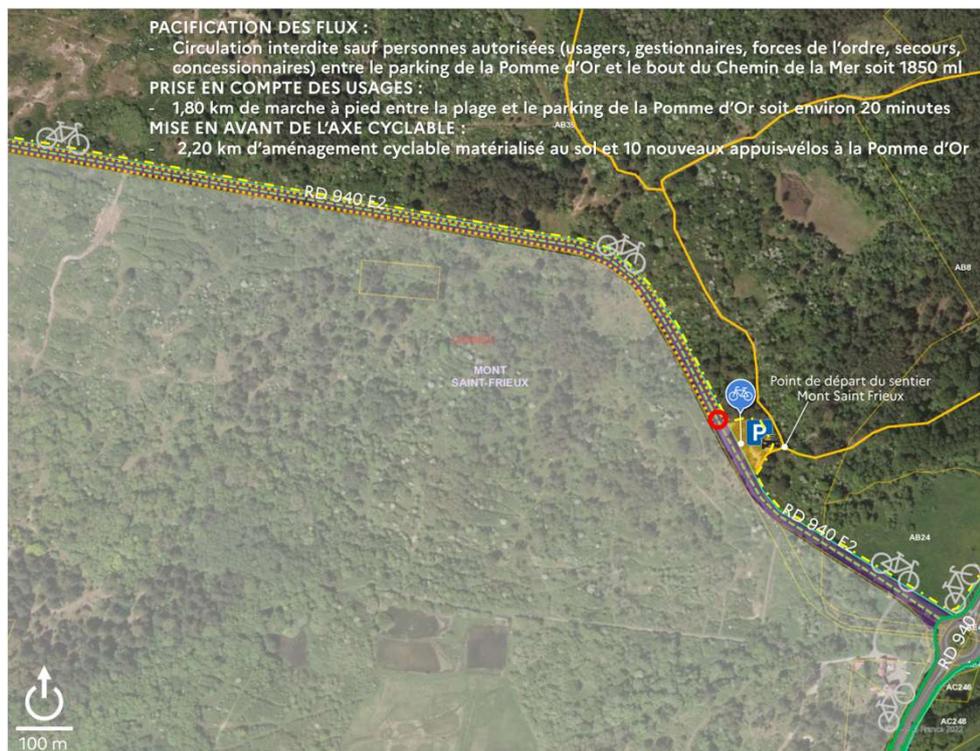


Pas-de-Calais
Le Département

Situation projetée 1/4

Schéma directeur sur et autour du Chemin de la Mer - échelle 1: 10 000 - A3

Conservatoire du littoral - Juin 2022



- Légende :**
- Propriété Conservatoire du littoral
 - Route de la Mer (2,2 km) à pacifier avec conciliation des usages
 - Aménagement cyclable sur la RD 940 E2 à matérialiser au sol > scénario à valider
 - Piste cyclable existante sur la RD 940
 - Plots anti-stationnement en bois dur
 - Circulation VL / PL interdite sauf personnes autorisées
 - Parking existant de la pomme d'or à reprendre - 53 places VL dont 3 places PMR
 - Appuis-vélos existants à reprendre - 10 places
 - Clôture existante conservée à discuter
 - Sentier existant

Schéma d'intentions paysagères de la requalification du Chemin de la Mer sur la RD 940E2 au Mont Saint Frieux

62-176 | Département du Pas-de-Calais | Commune de Dannes



Pas de Calais
Le Département

Situation projetée 2/4

Plan d'aménagement global du Chemin de la Mer à l'Est - échelle 1: 5 000 - A3

Conservatoire du littoral - Juin 2022

- Avant / après : Amélioration de la gestion de stationnement au parking de la Pomme d'Or en conservant 50 places réaménagées et en créant 3 places supplémentaires
Extension de la partie Nord-ouest du parking sur 175 m² avec mise en place de la circulation à sens unique et sécurisation du flux piétonnier entre la RD 940 E2 et le sentier

Conservatoire du littoral - Juin 2022

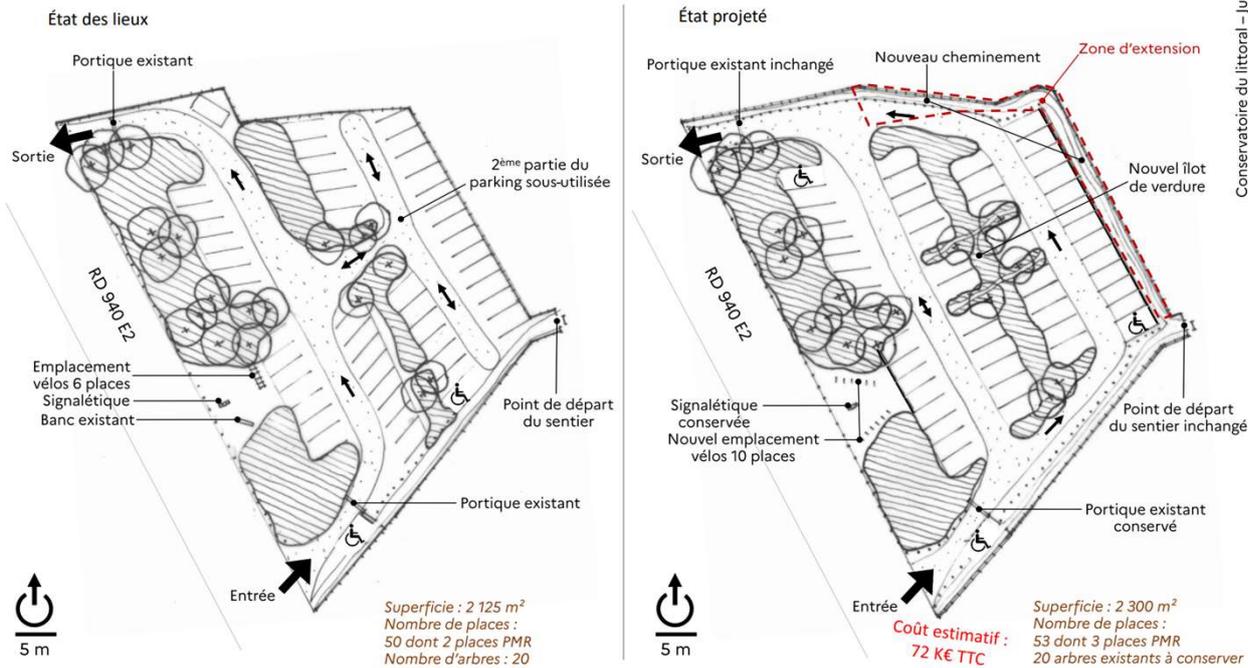
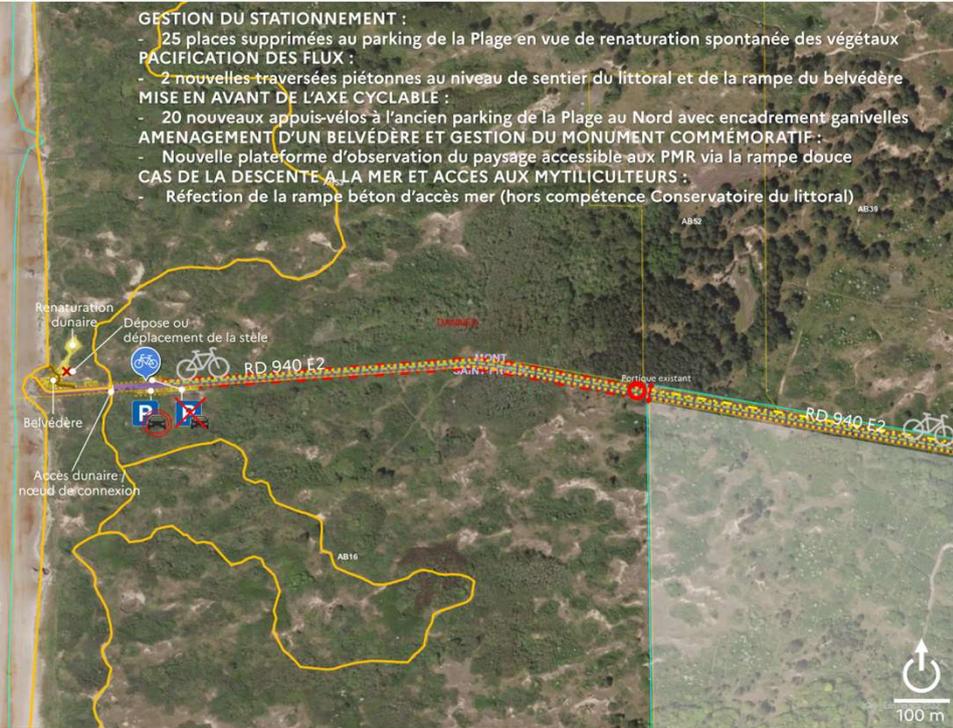


Schéma d'intentions paysagères de la requalification du Chemin de la Mer sur la RD 940E2 au Mont Saint Friex

Conservatoire du littoral Pas-de-Calais Le Département

Situation projetée 3/4
Plan d'aménagement global du parking de la Pomme d'Or - échelle 1:500 - A3



- GESTION DU STATIONNEMENT :**
- 25 places supprimées au parking de la Plage en vue de renaturation spontanée des végétaux
- PACIFICATION DES FLUX :**
- 2 nouvelles traversées piétonnes au niveau de sentier du littoral et de la rampe du belvédère
- MISE EN AVANT DE L'AXE CYCLABLE :**
- 20 nouveaux appuis-vélos à l'ancien parking de la Plage au Nord avec encadrement ganivelles
- AMENAGEMENT D'UN BELVÉDÈRE ET GESTION DU MONUMENT COMMÉMORATIF :**
- Nouvelle plateforme d'observation du paysage accessible aux PMR via la rampe douce
- CAS DE LA DESCENTE À LA MER ET ACCÈS AUX MYTILICULTEURS :**
- Réfection de la rampe béton d'accès mer (hors compétence Conservatoire du littoral)

Conservatoire du littoral - Juin 2022

Schéma d'intentions paysagères de la requalification du Chemin de la Mer sur la RD 940E2 au Mont Saint Friex

Conservatoire du littoral Pas-de-Calais Le Département

Situation projetée 4/4
Plan d'aménagement global du Chemin de la Mer à l'Ouest - échelle 1:5 000 - A3

Plan de financement prévisionnel Phase 2

Intitulé	Site (s)	Montant prévisionnel TTC	Cofinancements	Sollicitation auprès du CD62
Soutien à l'élevage en zone humide (2de tranche)	Fort vert et Platier d'Oye	385 411 €	136 113 € (Plan de Relance)	249 298 €
Requalification paysagère des entres de la RNN du Platier d'Oye (2de tranche)	Platier d'Oye	215 000 €	43 000 € (commune Oye-Plage) 63 042 € (Conservatoire)	108 958 €
Eco-rénovation patrimoniale du Petit Phare (2de tranche)	Baie de Wissant	664 853 €	547 000 € (Plan de Relance), Région Hs de France (66 000 €), Fondation EDF (50 000 €)	1 853 €
Travaux de reconquête de la biodiversité et de sécurisation	Marais audomarois, Cap d'Alprech, Garennes de Lornel, Dunes d'Ecault et baie d'Authie	148 809 €	136 330 € (Conservatoire)	12 476 €
Restauration et création de murets en pierres dans le vallon d'Honvault	Pointe de la Crèche	19 786 €	11 871 € (Conservatoire)	7 915 €
Mise en valeur paysagère et sécurisation	Pointe de la Crèche	317 344 €	268 487 € (Plan de Relance)	48 857 €
Reconquête paysagère et requalification de la route à la mer	Mont Saint Frieux	200 000 €	66 000 € (Conservatoire), 60 000 € (Région Hauts de France), 60 000 € (CAB)	14 000 €
TOTAL		1 951 203 €	1 507 843 €	443 360 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 5 DÉCEMBRE 2016

PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL DAGBERT

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Michel DAGBERT, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Isabelle LEVENT, M. Jean-Claude LEROY, Mme Annie BRUNET, Mme Florence WOZNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel PETIT, Mme Denise BOCQUILLET, M. Bruno DUVERGE, Mme Maïté MASSART, M. Pierre-Henri DUMONT, Mme Ginette BEUGNET, M. Bruno COUSEIN, Mme Laurence DELAVAL, M. Philippe MIGNONET, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel HAMY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. José EVRARD, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK.

Excusé(s):

M. Raymond GAQUERE, M. Jean-Claude ETIENNE.

Assistant également à titre consultatif :

Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Pierre GEORGET, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Claude PRUDHOMME

**CESSION DE TERRAINS DÉPARTEMENTAUX AU CONSERVATOIRE DE
L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES - CONVENTION
D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT, LE CONSERVATOIRE DE L'ESPACE
LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES ET LE SYNDICAT MIXTE EDEN 62
PORTANT SUR LES MODALITÉS D'UTILISATION DE LA RECETTE ISSUE DE
CETTE CESSION**
(Rapport n°22)

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique des Espace Naturels Sensibles, ont, depuis 1982, développé une collaboration active en liaison avec les collectivités concernées.

Cette collaboration a permis une maîtrise foncière importante sur la plupart des sites naturels d'intérêt majeur du littoral du Pas-de-Calais et a conduit à la signature en janvier 2008 d'une convention tripartite entre le CELRL, le Syndicat Mixte EDEN 62 et le Département du Pas-de-Calais Cette convention prévoit notamment une stratégie foncière

concertée à travers laquelle il a été convenu que le Département pourrait être amené à proposer, soit des échanges fonciers, soit des acquisitions au Conservatoire.

Dans le cadre de cette convention et par décisions de la Commission Permanente en dates des 7 Décembre 2009 et 4 Octobre 2010, le CELRL a acquis huit sites départementaux, de 2009 à 2012, sur les territoires du Boulonnais, Calaisis et Audomarois, soit 268 ha au prix de 2 177 640 €, conforme à l'estimation des Domaines. Cette opération foncière a fait l'objet de subventions dans le cadre de fonds européens (FEDER) et auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, en faveur du CELRL.

Depuis, des négociations se sont poursuivies, aboutissant en 2016 à une nouvelle proposition de cession du CELRL portant sur 133 ha au prix fixé par France Domaine

PROPOSITION D'ACQUISITION DES TERRAINS PAR LE CELRL :

Cette opération foncière (détaillée dans l'annexe 1) porte sur environ 133 ha répartis sur les sites suivants :

SITES	COMMUNE	SUPERFICIE DPTALE EN HA
BACHELIN TOURNIQUET ET MARAIS DE SALPERWICK	SAINT OMER ET SALPERWICK	9,9792 avant bornage
GRAND BAGARD	CLAIRMARAIS	15,428
HAUT SHOUBROUCQ	CLAIRMARAIS	43,8697
VIVIER SAINTE ALDEGONDE	TILQUES	6,9336
LA GARENNE	AMBLETEUSE	0,1181
LES NOIRES MOTTES	SANGATTE	0,3080
FORAINE D'AUTHIE	CONCHIL LE TEMPLE	56,8849
		133,5215

Le prix d'acquisition de ces propriétés par le Département s'élève à 1 294 796,68 €. Les données financières seront actualisées avec la nouvelle estimation de France Domaine en cours.

L'acquisition de certains terrains a fait l'objet de subventions d'un montant de 17 650 € obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le coût de la cession de la totalité de la propriété sera proposé sur la base du prix de France Domaine duquel sera soustraite la subvention précitée. L'Agence de l'Eau sera informée du transfert de propriété.

La recette issue de cette cession pourrait être réintégrée dans le Budget de la Taxe d'Aménagement, à la section fonctionnement - ligne budgétaire C04-733C18 imputation budgétaire 775/943.

ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT A ACCOMPAGNER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PORTE PAR LE CELRL :

Par ailleurs, le CELRL propose un ambitieux programme d'investissements à mettre en place sur certains de ses sites qui portera sur l'innovation en matière de gestion, ou encore sur des travaux en matière de restauration des paysages et de la biodiversité, d'ouverture au public ou encore de maintien des usages agricoles, dès lors qu'ils sont garants d'une gestion durable, à la fois d'un point de vue économique et écologique, et dont il pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage. Ces projets s'inscriront dans le cadre du nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels et dans le cadre de la convention partenariale qui lie le Département et le Conservatoire à EDEN 62.

Le Département s'engage à soutenir ce programme d'investissement et d'innovation en matière de gestion des milieux naturels pour un montant de 957 860 €, par le biais d'une convention d'objectifs, jointe en annexe 2, qui en précisera les modalités.

Le périmètre des travaux proposé par le CELRL, qui devra s'inscrire dans le cadre du nouveau Schéma départemental des Espaces Naturels, est le suivant :

- Dans le marais audomarois, sur le secteur dit « des Petites Pâturettes » et sur la ferme dite « Lambert ». Dans le premier cas, il s'agit de mener une action ambitieuse de restauration écologique et de contribuer à la réalisation du chemin de Drome porté par le groupe marais et la communauté d'agglomération de Saint-Omer. Dans le second cas, il s'agit de contribuer à la mise en œuvre d'un projet agricole d'excellence en lien avec la profession, le schéma agri environnemental porté par le Département, le PNR et les collectivités locales ;
- Sur le Grand Site des Deux Caps, afin de permettre la réalisation des ambitions partagées, en particulier à proximité de la maison de site du Département (Cran Poulet) mais également à la pointe aux Oies ;
- Dans le Calaisis, dans le cadre du projet de valorisation du site du Fort Vert, qui vise notamment une remise en état écologique du polder et une ouverture au public, en concertation avec les agriculteurs et les chasseurs locaux ;
- Sur la rive Nord de la Baie d'Authie, pour accompagner l'évolution du trait de côte par une politique de mise en valeur paysagère, écologique et éco-touristique (polder de Groffliers et étangs de Conchil-le-Temple notamment). Il s'agit là d'essayer de transformer une contrainte en opportunité.

Ces projets seront examinés au cas par cas, à l'appui de la présentation de dossiers techniques et financiers incluant les modalités de gestion, en concertation avec le Département, EDEN 62 et les acteurs de chaque territoire concerné. Ils s'attacheront à privilégier l'expérimentation et viseront la diminution des coûts de gestion. Enfin, l'intervention du Département sera analysée dans le respect des compétences départementales.

La 4ème Commission - Equiper durablement le Pas-de-Calais a émis un avis favorable sur ce dossier lors de sa réunion du 07 novembre 2016.

Compte tenu de ces circonstances, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser la cession par le Département au CELRL des parcelles reprises dans le tableau et les plans joints en annexe à la délibération, au prix conforme à l'estimation de France Domaine, déduction faite de la subvention de l'Agence de l'Eau, sous réserve de la prise en charge, par ses soins, des frais connexes liés à l'établissement de cet acte de vente ; La recette, correspondant à cette cession sera réintégrée dans le Budget de la Taxe d'Aménagement ;

- d'autoriser l'engagement du Département à soutenir le programme d'investissement proposé par le CELRL, pour un montant de 957 860 €, selon les modalités de la convention d'objectifs jointe en annexe 2 de la présente délibération ;
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département :
 - à signer l'acte de vente correspondant et les pièces afférentes nécessaires,
 - et à percevoir le prix y figurant,
 - à signer avec le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et le Syndicat Mixte EDEN 62, la convention d'objectifs, dans les termes du projet joint en annexe 2 de la présente délibération.

Il est proposé que la recette soit affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C04-733C18	775//943	Acquisition et aménagements des espaces naturels	1776663,09

La Commission Permanente adopte à l'unanimité ces propositions mises aux voix par le Président du Conseil départemental.

(Adopté)

.....
LE SECRETAIRE,

Bruno COUSEIN

LE PRESIDENT,

Michel DAGBERT

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 5 décembre 2016

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Secrétaire Général,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Bureau des ENS (Espaces Naturels Sensibles) et des
Partenariats

RAPPORT N°33

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons du territoire

EPCI(s): Tous les EPCI du territoire

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

SOUTIEN AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (CELRL) - CONVENTION FINANCIÈRE

Lors de sa séance du 5 décembre 2016, la Commission Permanente avait décidé la cession au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) des propriétés départementales situées sur le marais audomarois au niveau des sites suivants :

- Le Bachelin Tourniquet, le Marais de Salperwick, les Petites Pâturottes à Saint-Omer et Salperwick,
- Le grand Bagard à Clairmarais,
- Le Haut Shoubroucq à Clairmarais,
- Le Vivier Sainte Aldegonde à Tilques
- La Foraine d'Authie à Conchil-le-Temple.

Le montant de cette opération s'établit à 1 555 337,56 €.

La délibération prévoyait parallèlement un engagement du Département à soutenir le programme d'investissement porté par le CELRL sur la base d'un montant fixé à 782 850 € compte tenu du montant de la cession.

La 1^{ère} phase de ce programme achevée fin 2021, a fait l'objet d'un soutien financier du Département à hauteur de 337 897,90 € pour un montant total de travaux établi à 619 471 € HT.

Dans le cadre de ce rapport, il s'agit d'examiner la 2^{ème} phase du programme d'investissement proposé par le CELRL qui porterait sur les opérations suivantes :

- **Fort Vert** : création d'enclos de pâturage pour améliorer le soutien à l'élevage en zone humide pour un montant estimé à 321 176 € HT (subvention départementale attendue : 249 298 €) ;

- **Platier d'Oye** : requalification paysagère des entrées de la réserve (voiries, cheminements piétons, mobiliers et plantation d'essences locales) pour un montant estimé à 179 167 € HT (subvention départementale attendue : 108 958 €) ;
- **Baie de Wissant** : éco-rénovation patrimoniale du petit phare pour un montant estimé à 554 044 € HT (subvention départementale attendue : 1 853 €) ;
- **Marais audomarois, Cap d'Alprecht, Garennes de Lornel, Dunes d'Escaut et baie d'Authie** : travaux de reconquête de la biodiversité et sécurisation (abattages, démolition du blockhaus du Baron, sécurisation, mise en conformité du local des gardes) pour un montant estimé à 124 007 € HT (subvention départementale attendue : 12 476 €) ;
- **Pointe de la crèche** : restauration à l'identique et création de murets en pierres sèches, mise en valeur paysagère du site par la restauration/mise en valeur du sentier du littoral pour un montant estimé à 280 942 € HT (subvention départementale attendue : 56 772 €) ;
- **Mont Saint Frieux** : reconquête paysagère et aménagement des accès (recul des zones de stationnement, accès à la mer) pour un montant estimé à 166 667 € HT (subvention départementale attendue : 14 000 €) ;

Le détail des projets d'aménagement et les coûts estimatifs dont le montant s'élève à 1 951 203 € pour une participation attendue du Département de 443 360 € sont repris dans les fiches descriptives jointes en annexe 1.

Compte-tenu des autorisations de programme inscritent au budget départemental, il serait proposé d'affecter la somme de 440 850 € pour cette opération.

La mise en œuvre de la participation départementale s'appliquerait selon les conditions et modalités suivantes :

- L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de cinq ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification de la participation.
- Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental et sur demande du Conservatoire, le Département pourra verser un acompte de 15 % de la participation prévisionnelle sur présentation d'une attestation de commencement de travaux.
- le versement du solde interviendra sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - * un état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
 - * les factures correspondants au projet,
 - * le plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération ainsi que les notifications ou rejets d'attribution de participations sollicitées,
 - * le procès-verbal de réception des travaux, le cas échéant ;
- la participation du Département pourra être réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées si elles s'avéraient inférieures au montant prévisionnel.

Le CELRL s'engage à informer le public du soutien départemental dans la réalisation des opérations. Selon la nature des travaux, le bénéficiaire respectera les obligations légales d'information en faisant apparaître le logo du Département sur les panneaux d'information au public.

Au terme des travaux, le CELRL s'engage à informer la population de l'apport du Département à la réalisation du projet sur tout élément de communication mentionnant l'équipement (courriers, plaquettes de communications, gazettes municipales, articles dans la presse locale, etc...).

Dès lors que le projet financé fera l'objet d'une inauguration, le bénéficiaire s'engage expressément à y inviter le Président du Conseil départemental et à la préparer en associant les services départementaux (cartons d'invitation, signalétique, plaque, etc ...).

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- de valider la liste des travaux proposés par le CELRL dans le cadre de la 2^{ème} phase de son programme d'investissement selon les fiches descriptives et le tableau joints en annexe ;
- d'attribuer, au Conservatoire de l'Espace Littoral des Rivages Lacustres, une participation financière d'un montant total de 440 850 € ;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-733C16	2041521//91738	EDEN Grands équipements ENS	895 850,00	440 850,00	440 850,00	0,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/10/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY